

**Avis 94-302 du personnel des ACVM**  
**Transmission des formulaires prévus par la Norme  
canadienne 94-102 sur la *compensation des dérivés et la*  
*protection des sûretés et des positions des clients***

**Le 3 août 2017**

### **Introduction**

Le présent avis du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières fournit des indications à l'égard des formulaires que doivent transmettre les intermédiaires compensateurs et les agences de compensation et de dépôt réglementées en vertu de la Norme canadienne 94-102 sur la *compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients* (la **Norme canadienne 94-102**).

### **Contexte**

La Norme canadienne 94-102 est entrée en vigueur le 3 juillet 2017. Ses articles 25 et 43 exigent que l'intermédiaire compensateur et l'agence de compensation et de dépôt réglementée, respectivement, transmettent le formulaire applicable de déclaration des sûretés de client à l'agent responsable, sauf au Québec, ou à l'autorité en valeurs mobilières de chaque territoire du Canada où ils ont un client local.

### **Objet**

La Norme canadienne 94-102 prévoit que seule l'information concernant les clients dans le territoire intéressé doit être déclarée à l'agent responsable, sauf au Québec, ou à l'autorité en valeurs mobilières. Le présent avis du personnel a pour objet de fournir des indications supplémentaires sur la transmission des formulaires requis.

### **Format et instructions de transmission**

En Ontario, les formulaires doivent être déposés par voie électronique au moyen de l'Electronic Filing Portal de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Pour en savoir plus, aller au : [http://www.osc.gov.on.ca/en/derivatives\\_participants\\_forms.htm](http://www.osc.gov.on.ca/en/derivatives_participants_forms.htm).

Dans tous les autres territoires, les déposants peuvent utiliser les formulaires en format Excel (y compris les versions françaises au Québec et au Nouveau-Brunswick) accessibles par les hyperliens ci-dessous<sup>1</sup> pour se conformer à l'article 25 ou 43, selon le cas, de la Norme canadienne 94-102 :

---

<sup>1</sup> Ces formulaires remplissables sont accessibles au : <https://lautorite.qc.ca/professionnels/valeurs-mobilières-et-derivés/encadrement-des-marchés-des-derivés-au-québec/>

- [Annexe 94-102A1](#), Déclaration des sûretés de client par l'intermédiaire direct
- [Annexe 94-102A2](#), Déclaration des sûretés de client par l'intermédiaire indirect
- [Annexe 94-102A3](#), Déclaration des sûretés de client par l'agence de compensation et de dépôt réglementée

Les formulaires peuvent également être transmis en format PDF interrogeable<sup>2</sup>.

S'il est exigé dans le territoire intéressé, prière d'envoyer le formulaire requis à l'adresse applicable suivante :

En Alberta, [OTCDerivativesReporting@asc.ca](mailto:OTCDerivativesReporting@asc.ca)

En Colombie-Britannique, [derivativesinbox@bcsc.bc.ca](mailto:derivativesinbox@bcsc.bc.ca)

Au Manitoba, [oversight@gov.mb.ca](mailto:oversight@gov.mb.ca)

Au Nouveau-Brunswick, [registration-inscription@fcnb.ca](mailto:registration-inscription@fcnb.ca)

En Nouvelle-Écosse, [NSSC\\_Corp\\_Finance@novascotia.ca](mailto:NSSC_Corp_Finance@novascotia.ca)

Au Québec, [encadrementderives@lautorite.qc.ca](mailto:encadrementderives@lautorite.qc.ca)

En Saskatchewan, [registrationfcaa@gov.sk.ca](mailto:registrationfcaa@gov.sk.ca)

## Questions

Pour toute question sur le contenu du présent avis du personnel ou des formulaires, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Lise Estelle Brault  
Coprésidente du Comité des ACVM sur  
les dérivés  
Directrice principale de l'encadrement des dérivés  
Autorité des marchés financiers  
514 395-0337, poste 4481  
[lise-estelle.brault@lautorite.qc.ca](mailto:lise-estelle.brault@lautorite.qc.ca)

Kevin Fine  
Coprésident du Comité des ACVM sur les  
dérivés  
Director, Derivatives Branch  
Commission des valeurs mobilières de  
l'Ontario  
416 593-8109  
[kfine@osc.gov.on.ca](mailto:kfine@osc.gov.on.ca)

Paula White  
Deputy Director, Compliance and Oversight  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
204 945-5195  
[paula.white@gov.mb.ca](mailto:paula.white@gov.mb.ca)

Martin McGregor  
Legal Counsel, Corporate Finance  
Alberta Securities Commission  
403 355-2804  
[martin.mcgregor@asc.ca](mailto:martin.mcgregor@asc.ca)

---

<sup>2</sup> On peut les trouver sur le site Web de l'autorité en valeurs mobilières des divers territoires.

Eric Thong  
Derivatives Market Specialist  
British Columbia Securities Commission  
604 899-6772  
[ethong@bcsc.bc.ca](mailto:ethong@bcsc.bc.ca)

Wendy Morgan  
Conseillère juridique principale  
Commission des services financiers et des  
services aux consommateurs  
(Nouveau-Brunswick)  
506 643-7202  
[wendy.morgan@fcnb.ca](mailto:wendy.morgan@fcnb.ca)

Abel Lazarus  
Senior Securities Analyst  
Nova Scotia Securities Commission  
902 424-6859  
[abel.lazarus@novascotia.ca](mailto:abel.lazarus@novascotia.ca)

Liz Kutarna  
Deputy Director, Capital Markets, Securities  
Division  
Financial and Consumer Affairs Authority of  
Saskatchewan  
306 787-5871  
[liz.kutarna@gov.sk.ca](mailto:liz.kutarna@gov.sk.ca)